

C.P. n° 107.00.00-00.00 Maîtres-tailleurs, tailleuses et couturières

Adaptation suite à : Suppression barème jeunes

Validité : depuis le 01/01/2015

Régime hebdomadaire : 38h

Catégorie	salaire min.
N01 : Aides et finisseur(euses)	11,0445
N01bis : Aides et finisseur(euses) après 3 années d'anc.	11,5894
N02 : Ouvriers et ouvrières (assistants)	12,1944
N03 : Ouvriers et ouvrières qualifié(e)s	13,0038
N04 : Ouvriers et ouvrières bien qualifié(e)s, d'élite	13,4099
N05 : Ouvriers et ouvrières de taille	13,8159

